



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

SH

Date de l'annonce publique de la séance:

30.04.2009

Date de la convocation des conseillers :

30.04.2009

point de l'ordre du jour no:

05-A

**Délibération du Conseil Communal
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Séance publique du 8 mai 2009

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Hildgen, Codello, Wohlfarth, Weidig, Becker, Baum, conseillers, Clement, secrétaire communal.

Absents : Maroldt, Snel, Knaff, Zwally, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Convention entre la Ville d'Esch-sur-Alzette, le Ministère des Transports et la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois concernant la construction d'une passerelle pour piétons

Vu la convention du 15 janvier 2009 signée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette, le Ministère des Transports et la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois concernant la construction d'une passerelle pour piétons reliant le quartier de la Gare au Parc Galgenberg ;

Vu les conditions et prestations fixées dans les conventions ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**a p p r o u v e
à l'unanimité**

la convention précitée signée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette, le Ministère des Transports et la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois.

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 08/05/2009
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre